

CHAMARRÉ

Société en Commandite par Actions

Au capital de 5.726.681 euros

Siège social : 1, rue Méhul

75002 Paris

481 539 526 R.C.S. PARIS

10 juin 2008

A l'attention de l'associé commanditaire

Monsieur,

En votre qualité d'associé commanditaire de notre Société, vous êtes convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle le 25 juin 2008 à 10 heures 30, à l'Hôtel LUMEN Paris Louvre, 15, rue des Pyramides 75001 Paris, si tous les associés sont présents ou représentés, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- lecture du rapport du Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- approbation des dépenses et charges non déductibles ;

- affectation du résultat ;
- approbation des conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce ;
- nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance ;
- quitus à la gérance et aux membres du Conseil de surveillance ;
- questions diverses ; et
- pouvoirs pour les formalités

Cette assemblée se compose de tous les associés commanditaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout associé commanditaire peut se faire représenter par un associé commanditaire ou par son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement comptable de ses titres, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le 20 juin 2008 à zéro heure, heure de Paris, soit sur les comptes de titres nominatif tenus par la société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, établie au nom de l'associé commanditaire ou de l'associé commanditaire mandaté, et annexée :

- au formulaire de vote à distance,
- ou de procuration,
- ou à la demande de carte d'admission,

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout associé commanditaire inscrit au nominatif qui en fera la demande par lettre simple reçue, six jours au moins avant la date de l'assemblée, auprès de :

Natixis, Services Emetteurs, 10, rue des Roquemonts, 14099 Caen Cedex 9 ("Natixis").

Les titulaires d'actions au porteur, désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire à leur intermédiaire financier, au moins six jours avant la date de l'assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur, désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire à leur intermédiaire financier, au moins six jours avant la date de l'assemblée.

Le formulaire de vote, dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation pour les actionnaires au porteur, devra parvenir au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée, au siège social de la Société ou à son mandataire, Natixis.

A la réception du formulaire de vote par correspondance par Natixis, l'associé commanditaire, titulaire d'actions inscrites en compte de titres nominatifs ou au porteur, ne peut plus utiliser un autre mode de participation à l'assemblée générale.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE GÉRANT